



**DELIBERATION  
N° CM 40/030/2025**

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**- Séance du 1<sup>er</sup> avril 2025 -**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :  
**27**

Présents et représentés :  
**27**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> avril, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués les 20 mars 2025 et 26 mars 2025, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

**PRÉSENTS :** M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,  
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, M. Thierry FAVOCCIA,  
Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,  
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M.  
Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Véronique MAFFÉO,  
Mme Adeline CLOGENSON, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M.  
Julien BOUILLON, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Mme Valérie RICHETIN,  
Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE qui donne procuration à M. Olivier MALECAMP, M. Nicolas FOUQUE qui donne procuration à M. Nicolas PIOT, Mme Isabelle BOTIN qui donne procuration à M. Jean-Michel GIRAUDEAU, M. Thierry DELCUPE qui donne procuration à M. Julien BOUILLON, Mme Christine ROUSSET qui donne procuration à Mme Marie-Christine HARISLUR.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Sophie Anne PÉAN

• **Fixation du montant des dotations scolaires – Année 2025**

Madame Muriel CHEVRON, Adjointe au Maire, rappelle qu'il est versé chaque année, à toutes les écoles de la Commune, une dotation permettant de faire face aux dépenses liées à leur fonctionnement (achat de fournitures scolaires et informatiques). Le montant attribué est calculé en fonction du nombre d'élèves par école.

À cela s'ajoute une dotation versée à chaque école pour participer au transport pour les sorties scolaires.

Une dotation est également mise à disposition du Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) d'Égly.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** les propositions de la commission « Éducation, temps de l'enfant et politique familiale » réunie le 13 janvier 2025,

**Considérant** l'avis de la commission de Finances réunie le 10 février 2025,

Entendu l'exposé de Madame Muriel CHEVRON,

**APRÈS EN AVOIR DELIBERE,  
À L'UNANIMITÉ**

- **Fixe** le montant des dotations scolaires pour l'année 2025, comme suit :
- Dotation fournitures scolaires + dotation informatique      40 € par enfant scolarisé dans l'école
- Dotation transports sorties scolaires :                              100 € par classe (nombre de classes arrêté  
au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours)
- Dotation RASED :                                                              1 € par enfant scolarisé sur la Commune

*Le 3 avril 2025*

*Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire*

